

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle intégrale
de la commune de UCHAUX

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code électoral et notamment son article L.270 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 modifiés par l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 ;

VU la loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

VU le décret du 14 février 2024, publié au Journal officiel du 15 février 2024 nommant Monsieur Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU le décret du 31 octobre 2023, publié au Journal officiel du 1^{er} novembre 2023 nommant Madame Sabine ROUSSELY, en qualité de sous-préfet, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 mars 2024 donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

VU l'arrêté portant convocation des électeurs de la commune de UCHAUX pour une élection municipale partielle intégrale en date du 15 octobre 2024 ;

VU les déclarations de candidatures régulièrement enregistrées en sous-préfecture de Carpentras ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La liste des candidats régulièrement enregistrés en sous-préfecture de Carpentras pour le premier tour de l'élection de conseillers municipaux et de conseillers communautaires dans le cadre de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Uchaux le 1^{er} décembre 2024 est fixée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : L'état de la liste visée à l'article 1 du présent arrêté devra être affichée en mairie de Uchaux dès réception et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale, Monsieur le sous-préfet de Carpentras et Madame le maire de la commune de Uchaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon, le 15 novembre 2024

Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Sabine ROUSSELY

COMMUNE D'UCHAUX

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTÉGRALE

des 1er et 08 décembre 2024

Etat des candidatures

(après tirage au sort du jeudi 14 novembre 2024 à 18h10)

01 – Liste UCHAUX POUR UN NOUVEAU DÉPART

		Candidat au conseil communautaire
1	SAURA Joseph	oui
2	MICHEL Anne-Marie	
3	SIMLER Pierre	
4	BIGOT Corinne	oui
5	BELTRAN Gabriel	oui
6	HELY Marion	oui
7	BARRÉ Richard	
8	CHOPINET Sandrine	
9	MOUTARDE Etienne	
10	ROUVIERE Marie-Cécile	
11	LAVASTRE Eric	
12	CAPELIER Caroline	
13	REBOUL Thibaut	
14	MONTAGNE Céline	
15	MARTINOT Jérôme	
16	BENOIT Sandrine	
17	MARTINI Jean-Pierre	
18	MARSEILLES Isabelle	
19	COSTANZO Julien	
20	MINJARD Laetitia	
21	PAILLON David	

02 - Liste VIVRE UCHAUX

		Candidat au conseil communautaire
1	LANTHELME Christine	oui
2	LANTENOIS Denis	oui
3	AVON Annie	
4	COURTET Michel	
5	JOURDAIN Jacqueline	oui
6	WEINS Jean-Louis	oui
7	BERMOND Anne-Marie	
8	MICHEL Cyrille	
9	FRANÇAIS Elisabeth	
10	JEUNE Alain	
11	SIMON Danielle	
12	VALETTE Claude	
13	ESTEBAN Silvia	
14	THIRION Christian	
15	HILD Valérie	
16	CHARGROS Olivier	
17	VANBORRE Paoline	
18	FARJON Benjamin	
19	BERTRAND Sylvie	
20	PLUMENAIL Eric	
21	BOUCHARD Mylène	

Fait à Carpentras, le 14 novembre 2024 à 18h15

